

Délégations du Comité international

s'ils disposaient de plus de liberté de mouvement à l'extérieur du camp, ils mèneraient une vie ressemblant fort à celle de personnes en villégiature.

Une partie du jardin, ainsi qu'un grand terrain de sport, sont également réservés aux internés. Chaque matin, ceux-ci font de la culture physique en deux groupes, un pour les adultes et un pour les enfants, sous la direction d'un jeune interné.

En ce qui concerne la nourriture, M. Cardinaux note qu'elle est excellente et que les repas sont pris dans une petite salle à manger. Chaque famille a sa table individuelle ; le chef du camp, ainsi que les employés du Département d'Etat et les gardes, mangent la même nourriture que les internés, dans une petite salle à manger adjacente à la leur. Les cuisiniers et employés de service font tous partie du personnel régulier de l'hôtel. En outre, une cantine est installée dans un des salons de l'hôtel et les internés peuvent y acheter ce qu'ils désirent, soit des articles de toilette, cigarettes, vêtements, linge, ainsi que des journaux et des périodiques illustrés. Chaque interné reçoit, pour ces achats, la somme de \$ 50.— par mois.

Un médecin du service de la Santé publique, qui peut être appelé en cas d'urgence, fait des visites médicales. Pour les soins dentaires, dont plusieurs internés ont eu besoin, un dentiste est venu à l'hôtel durant quelques jours ; il reviendra si cela est nécessaire.

Tous les internés ont suffisamment de vêtements et de linge. La buanderie et l'atelier de tailleur sont à leur disposition pour le blanchissage, le repassage et le nettoyage de leurs vêtements.

Au cours de sa visite, le délégué du Comité international a fourni aux internés des livres en allemand et en japonais, des jouets pour les enfants et divers jeux, et il a demandé à la NCWC de leur faire parvenir également encore quelques jeux et quelques livres.

Délégations du Comité international en Allemagne

Le Comité international a pris la décision de supprimer dès maintenant la Direction générale des délégations en Allemagne et de créer trois délégations, indépendantes les unes des autres, dans les trois zones britannique, américaine et française ; leur composition a été fixée comme suit :

I. ZONE BRITANNIQUE. — *Vlotho* (Westphalie) : M. Nicolas Burckhardt, chef a.i. de la délégation ; M. Charles Steffen, délégué ; M^{lle} Marthe Hentsch, déléguée ; M. Rudolf Kraeher, délégué-adjoint.

Activité du Comité international en Extrême-Orient

2. ZONE AMÉRICAINE. — *Francfort s/Main* : M. Emile Niederhauser, chef a.i. de la délégation ; M. Robert Frank, délégué (Bureau, Agence) ; M. Armand Pérusset, M. Jean Pfeiffer, délégués-visiteurs de camps.

Munich (dépendant de Francfort) : M. Eric Mayer, délégué (Bureau-Agence) ; M. Paul Wyss, M. Jean Bickel, M. Hans Denner, délégués-visiteurs de camps.

3. ZONE FRANÇAISE. — *Baden-Baden* : M. Jacques de Reynier, chef de la délégation ; M. Denis Favre, délégué (zone nord) ; M. Paul Rinderspacher, délégué (zone sud) ; M. René Henry, délégué-visiteur de camps ; M. Adalbert Frei, délégué-adjoint visiteur de camps.

4. MISSIONS SPÉCIALES :

- a) Secours aux populations civiles : M. Auguste Lindt ;
- b) Rapatriement : M. Willy Pfister et M. Robert Gouy.

Délégations du Comité international en Autriche

La représentation du Comité international de la Croix-Rouge comprend une délégation à Vienne et une délégation à Salzbourg avec bureaux dans chacun des trois secteurs d'occupation.

La composition des délégations est la suivante :

Vienne : M. Léo de Meyer, M. René Bovey, délégués.

Salzbourg : M. Georges Meyer-Moro, délégué (direction de la délégation) ;

Linz : M. Eric de Montmollin, délégué (zone américaine).

Klagenfurt : M. Frank Otten, délégué (zone britannique).

Innsbruck : M. Georges Dessonaz, délégué (zone française).

Activité du Comité international de la Croix-Rouge en Extrême-Orient

Délégation à Hongkong. — Les informations suivantes sont extraites d'un télégramme que le Comité international a reçu récemment de M. Rudolf Zindel, son délégué à Hongkong. Elles concernent l'activité de la délégation depuis la fin des